

ÉLECTIONS COMMUNALES

2018-2024

POUR UNE COMMUNE **ACCESSIBLE**, POUR UNE COMMUNE **INCLUSIVE** !

HANDICAP INTELLECTUEL

AUTISME

POLYHANDICAP

 inclusion asbl



SOMMAIRE

1	■	RIEN SUR NOUS SANS NOUS	5
2	■	ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE	11
3	■	ÉDUCATION & ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	17
4	■	LOISIRS - CULTURE	21
5	■	EMPLOI - ACTIVITÉS CITOYENNES	25
6	■	MOBILITÉ	29

Éditeur responsable :

Mélanie PAPIA – Inclusion asbl
Avenue Albert Giraud, 24
1030 Schaerbeek
mpa@inclusion-asbl.be

Graphisme et mise en page :

Régis GRANDGAGNAGE – AP³-Wallopoly
Rue de l'Aurore, 98
5100 Jambes
info@wallopoly.be

CHÈRE FUTURE ÉLUE, CHER FUTUR ÉLU,

Nous sommes trois associations actives dans le secteur du handicap intellectuel en Fédération Wallonie-Bruxelles.

- > L'**AP³ asbl** est l'association des parents et des professionnels autour de la personne polyhandicapée.
- > L'**APEPA asbl** est l'association de parents pour l'épanouissement de la personne avec autisme.
- > **INCLUSION asbl** est une association généraliste rassemblant des personnes avec un handicap intellectuel et leurs familles afin de défendre et promouvoir leurs droits tout au long de la vie.

Si nos publics cibles sont différents, leurs besoins sont identiques ; nous partageons donc une vision commune en ce qui concerne la **participation des personnes en situation de handicap à la vie de leur commune**. Nous sommes conscients que l'autonomie et les besoins d'accompagnement d'une personne avec un polyhandicap ne sont pas les mêmes que pour une personne avec un handicap intellectuel léger et/ou présentant des troubles du spectre autistique.

Si les réponses à apporter varient d'une personne à l'autre, nous considérons néanmoins que la situation de handicap qui découle de la déficience est avant tout une **affaire de société**. Et des solutions sont possibles.

Rendre sa commune inclusive, c'est œuvrer au changement des mentalités mais c'est aussi se poser la question de l'accessibilité.

Comment rendre l'ensemble des services communaux accessibles à tous ?

L'image classique, c'est celle de la personne en chaise roulante, bloquée au bas d'une volée d'escalier qui donne accès à l'administration communale, au bureau de vote, à l'école, au logement, au club sportif du quartier, autant de services que les communes peuvent offrir à leurs citoyens. Pour les personnes porteuses d'autres handicaps, ce n'est pas nécessairement la volée d'escalier qui pose problème mais bien d'autres **obstacles qui les empêchent de participer** pleinement à la vie de leur communauté.

Nous savons que les communes n'ont pas toutes les compétences leur donnant une totale maîtrise des enjeux évoqués. Néanmoins, nous sommes convaincus que leur rôle est primordial, en témoignent les **bonnes pratiques** issues de différentes communes en Fédération Wallonie-Bruxelles dont ce mémorandum est ponctué.

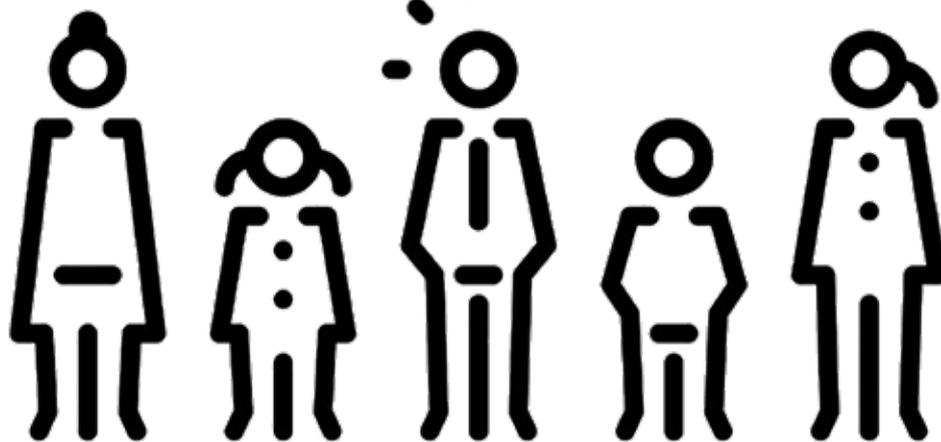
À l'approche des élections communales du 14 octobre 2018, ce livret a pour objectif de **vous inspirer** et de vous accompagner dans la mise en place d'aménagements permettant aux personnes avec un handicap intellectuel de **se sentir pleinement citoyennes**.

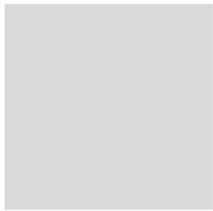
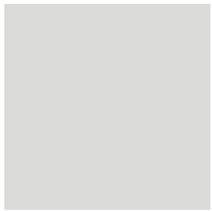
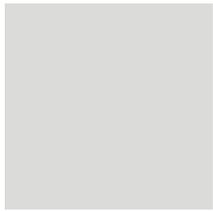
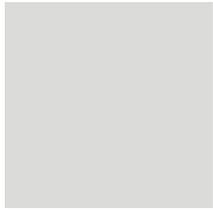
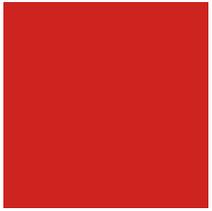
Parce que l'inclusion, c'est l'affaire de tous même si les défis sont de taille. Et même si cela vous semble impossible, c'est vers elle qu'il faut tendre car, comme le disait Chaplin, *les grands exploits à travers l'histoire ont été la conquête de ce qui semblait impossible*.

Bonne lecture !

POUR UNE COMMUNE
ACCESSIBLE,
POUR UNE COMMUNE
INCLUSIVE

**À VOUS
LA PAROLE !**





1

**RIEN
SUR NOUS
SANS NOUS**

POUR UNE COMMUNE ACCESSIBLE, POUR UNE COMMUNE INCLUSIVE

La Belgique a ratifié en 2009 la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, rendant l'application de tous ses principes obligatoires. Leur participation pleine et entière à la vie de leur communauté en est un principe fondamental. Il est prévu, notamment, en son art.4 §3 :

Dans l'élaboration et la mise en œuvre des lois et des politiques adoptées aux fins de l'application de la Convention, ainsi que l'adoption de toute décision sur des questions relatives aux

personnes handicapées, les États parties consultent étroitement et font activement participer ces personnes, y compris les enfants handicapés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent.

Il est donc indispensable que les personnes soient associées à toutes les décisions qui les concernent et puissent participer pleinement à la vie de la communauté. **Rien sur nous sans nous !**

Quelques recommandations

1 SOUTENIR ET DÉVELOPPER LE CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

Ce conseil doit permettre de prendre en considération l'avis des personnes en situation de handicap afin de mettre en place des politiques adaptées à leurs besoins. Des moyens suffisants doivent être accordés afin de soutenir le fonctionnement du conseil et d'en évaluer le fonctionnement.

2 DÉVELOPPER UNE POLITIQUE TRANSVERSALE DU HANDICAP

La question du handicap doit être appréhendée de manière globale et ne doit pas être limitée au seul

échevin qui en a les compétences. Afin de faciliter cette transversalité, une personne entièrement dédiée à cette mission s'assure de la cohérence globale des politiques communales.

3 RENDRE LES ÉLECTIONS ACCESSIBLES

En octobre, les citoyens seront amenés à choisir leurs représentants communaux pour les six prochaines années. Les personnes en situation de handicap intellectuel en seront. Mais il ne suffit pas d'avoir un droit pour pouvoir l'exercer pleinement. Les programmes des candidats doivent être accessibles et des aménagements doivent être mis en place pour permettre aux personnes de voter.

Faites de votre commune un lieu de concertation et de dialogue avec tous !

Inspirez-vous !

SCHAERBEEK

Coordinateur des projets en matière de handicap

La commune de Schaerbeek a engagé une personne chargée de la coordination des projets en matière de handicap. La création de ce poste est intervenue dans le cadre du plan handistreaming en Région bruxelloise. La personne référente a pour objectif de veiller à la cohérence de l'ensemble des politiques communales en matière de handicap.

OTTIGNIES

Séances d'entraînement au vote

Pour préparer au mieux les élections communales d'octobre 2012, la commune et la maison de la citoyenneté d'Ottignies ont organisé un entraînement au vote. L'objectif ? Permettre aux personnes avec un handicap intellectuel d'apprendre à voter ou de se rafraîchir la mémoire. Ainsi pas de stress et pas d'erreur le jour j ...

IL EST INDISPENSABLE QUE LES PERSONNES SOIENT ASSOCIÉES À TOUTES LES DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT ET PUISSENT PARTICIPER PLEINEMENT À LA VIE DE LEUR COMMUNAUTÉ.

RIEN SUR NOUS SANS NOUS !



Témoignage



Le texte ci-dessous est écrit selon les normes FALC. Il s'agit d'une version simplifiée, « Facile À Lire et À Comprendre », d'un texte qui permet d'être comprise par les personnes avec un handicap intellectuel et bien d'autres.

Bonjour,

Je m'appelle Julien Postiau.

Je suis le président du groupe ARC,
les Auto-représentants de la Région du Centre,
dans la province du Hainaut en Belgique.

Nous sommes un groupe de personnes adultes
avec un handicap intellectuel.[...]

Dans notre groupe il est important de connaître nos droits et nos devoirs.

À ce propos j'aimerais vous parler des élections
et vous faire part de mon expérience.

La première fois que j'ai voté je ne savais pas quel candidat choisir.

C'est pourquoi j'ai voté comme mes parents.

Je n'ai pas su me faire ma propre opinion.

Il n'est pas simple de s'y retrouver dans les programmes électoraux.

Je pense que les hommes politiques parlent trop vite.

Ils emploient parfois des termes que je ne comprends pas.

J'ai des amis qui ne savent ni lire ni écrire



et qui, lorsqu'ils arrivent dans l'isolement, sont perdus.

N'y aurait-il pas des petites choses à mettre en place ?

Je pense par exemple : rédiger les programmes des candidats en facile à lire et à comprendre.

Non seulement cela nous aiderait mais en plus ce serait bénéfique pour tout le monde.

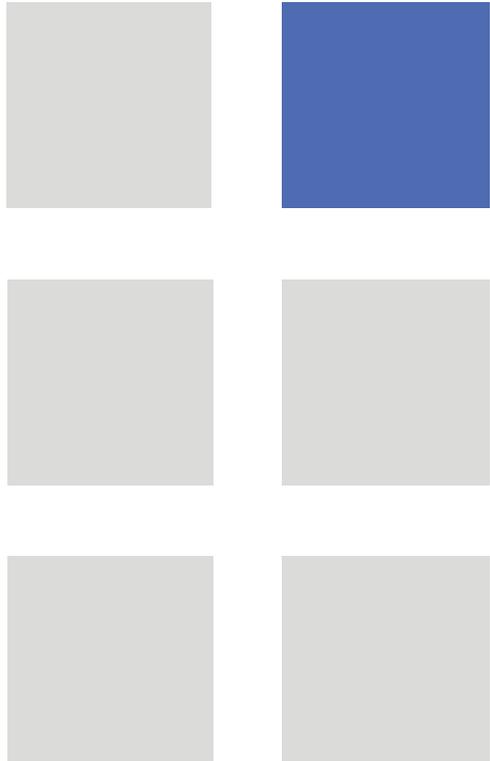
Avoir des droits c'est bien.

Et si cela peut nous permettre de devenir des citoyens responsables dans la société c'est encore mieux.

Extrait du discours en FALC prononcé par Julien POSTIAU à l'occasion du quatrième parlement européen des personnes handicapées qui s'est déroulé à Bruxelles le 6 décembre 2017.

POUR UNE COMMUNE
ACCESSIBLE,
POUR UNE COMMUNE
INCLUSIVE





2

**ACCESSIBILITÉ
UNIVERSELLE**

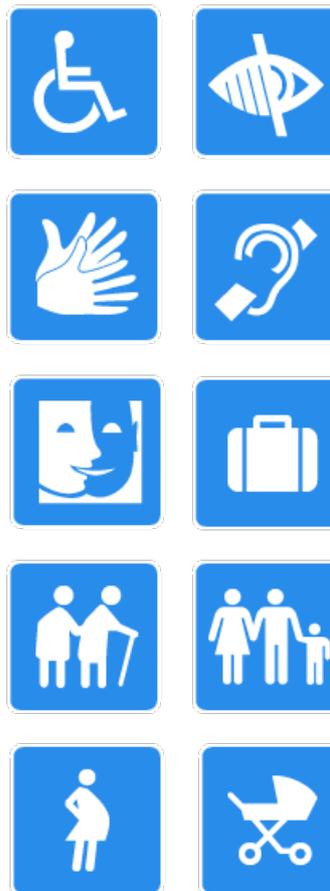
POUR UNE COMMUNE **ACCESSIBLE,** POUR UNE COMMUNE **INCLUSIVE**

Une politique d'accessibilité universelle vise l'aménagement d'un environnement géographique et social dépourvu d'obstacles, permettant à tous ses occupants, quels qu'ils soient, d'évoluer librement et en sécurité. Le terme « accessibilité universelle » comporte ainsi une double acception :

L'accessibilité à tout, c'est-à-dire accessibilité aux lieux, aux biens, aux équipements, aux services, aux programmes, à l'information, etc.

L'accessibilité pour tous, c'est-à-dire accessibilité pour l'ensemble des membres de la collectivité, sans égard à l'origine, à la gravité, à l'aspect provisoire ou permanent de ces incapacités.

Dans son acception courante, on réduit trop souvent ce concept à l'accessibilité physique. Si c'est bien entendu une dimension importante, il n'en reste pas moins que pour les personnes avec un handicap intellectuel ou cognitif, l'accessibilité aux services communaux est souvent limitée en raison du manque d'informations disponibles ou trop complexes.



ON RÉDUIT TROP SOUVENT LE CONCEPT D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE À L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE.

POUR LES PERSONNES AVEC UN HANDICAP INTELLECTUEL, L'ACCESSIBILITÉ EST SOUVENT LIMITÉE EN RAISON DU MANQUE D'INFORMATIONS DISPONIBLES OU TROP COMPLEXES.

Quelques recommandations

1 HANDICONTACT / HANDICONSEIL

Le handicontact doit être la personne clairement identifiée, connaissant l'ensemble des ressources communales au niveau du handicap. Cette **fonction** doit être **prioritaire**, voire exclusive, et le **personnel** doit être **formé** pour remplir cette mission. **La collaboration avec le réseau associatif** local est également cruciale afin d'assurer un relais et un suivi efficaces.

2 SERVICES COMMUNAUX ACCESSIBLES

Des services communaux accessibles sont à la base d'une commune inclusive. Renouveler sa carte d'identité, par exemple, est une démarche relativement simple pour un citoyen « ordinaire » mais relève souvent du parcours du combattant pour les personnes porteuses d'un handicap. Et pourquoi pas un service à domicile ?

3 SÉCURITÉ

Les personnes avec un handicap intellectuel ont un sentiment d'insécurité particulièrement important dans l'espace public. Le travail auprès des forces de police, des agents de quartier et des stewards est donc primordial afin de les sensibiliser aux différents types de handicap. La lutte contre le harcèlement de rue, par la sensibilisation, constitue également une priorité.

4 UTILISATION DE PICTOGRAMMES RECONNAISSABLES

Rendre accessibles les services communaux n'est pas toujours suffisant. Il faut également pouvoir informer les personnes qu'elles pourront être accueillies efficacement. L'utilisation de pictogrammes identifiables est très importante.

5 SENSIBILISATION DU PERSONNEL COMMUNAL

La sensibilisation du personnel communal permet d'apporter un accueil de qualité aux personnes en situation de handicap.

6 SITE INTERNET & JOURNAL COMMUNAL ACCESSIBLES

L'accès à l'information est essentiel pour accéder aux services. Pour les personnes avec un handicap intellectuel, le niveau de langage doit être adapté afin de leur permettre de comprendre l'information qui les concerne.

7 ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Certaines communes proposent un soutien lors de l'introduction de demandes administratives, notamment dans le cadre des Allocations d'Intégration (AI) et des Allocations de Remplacement de Revenus (ARR).

Dans ma commune,
je suis bien accueilli



Inspirez-vous !

LE FALC

Le Facile À Lire et À Comprendre (FALC) désigne un ensemble de règles ayant pour finalité de simplifier une information, notamment pour les personnes avec un handicap intellectuel, mais pas uniquement. Toute personne peut bénéficier d'une information traduite en langage simple.



SYMBOLE S3A

En termes d'accessibilité, le logo « fauteuil roulant » est bien ancré dans notre paysage. Il indique des lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un autre symbole s'installe progressivement : c'est celui créé par l'UNAPEI pour permettre aux personnes avec un handicap intellectuel de repérer facilement les lieux qui leur proposent un accueil, un accompagnement et des prestations adaptés. L'apposition du pictogramme S3A est aussi pour elles un « médiateur », utile pour être rassurées et pour oser s'exprimer. Ce logo n'est pour l'instant pas encore reconnu officiellement.



UNE CHARTE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Cette Charte est une initiative de l'ASPH et se décline en 15 principes forts. Votre commune s'est-elle engagée à la respecter ? Si non, c'est le moment, près de 150 communes ont déjà franchi le pas !

CHARLEROI

Formation des agents communaux

La commune de Charleroi, en lien avec l'AViQ branche handicap (l'Agence pour une Vie de Qualité), a organisé des journées de sensibilisation au handicap pour les agents communaux de première ligne. Ces derniers ont pu découvrir les réalités du handicap, prendre conscience des difficultés et des capacités des personnes concernées et ainsi améliorer l'accueil qui leur est réservé.

FOREST

Une formation à destination du personnel « handicontact »

Bruxelles Pouvoirs locaux a lancé en 2017 un programme de 6 journées de formation destiné à former des personnes ressources en matière de handicap au sein des communes bruxelloises. L'objectif de ce programme de formation est que les participants deviennent des experts en accessibilité et en accueil des personnes présentant un handicap. La formation permet de développer sa connaissance des différents handicaps, notamment via des mises en situation.

Elle aborde la question de l'accessibilité des bâtiments ouverts au public ainsi que celle des voiries et des espaces publics. Un module spécifique est consacré à l'accueil et à la communication adaptée en fonction des différents types de handicaps. Enfin, un dernier module est axé sur l'emploi des personnes en situation de handicap et plus particulièrement sur les adaptations du poste et des conditions de travail.

POUR UNE COMMUNE
ACCESSIBLE,
POUR UNE COMMUNE
INCLUSIVE





3

**ÉDUCATION &
ACCUEIL DE LA
PETITE ENFANCE**

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

L'inclusion des personnes en situation de handicap commence dès le plus jeune âge. Tous les parents connaissent la difficulté qu'il y a à trouver une place dans une crèche communale pour leur enfant. Lorsque celui-ci présente un handicap, cette recherche se complique, souvent en raison des craintes ou des préjugés des

professionnels. Un enfant qui ne trouve pas de place en crèche en raison de son handicap, c'est aussi un parent qui arrête de travailler pour s'en occuper. Ce sont aussi, souvent, des parents qui perdent leur emploi car ils s'absentent trop souvent. C'est alors de la discrimination par association.

Quelques recommandations

1 PLACES PRIORITAIRES POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les services d'accueil des tout-petits doivent être accessibles à tous avec la mise en place d'un système de places prioritaires pour les enfants en situation de handicap.

2 SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Afin de démythifier le handicap, il faudrait orienter les professionnels et les soutenir dans la mise en place d'aménagements pour développer un lieu d'accueil inclusif. Ils peuvent compter pour cela, notamment, sur le soutien des services spécialisés.

Inspirez-vous !

LE PROJET BADIANE

Un petit plus pour l'inclusion

Badiane est une cellule mobile de soutien à des projets d'inclusion pour les enfants de 0 à 3 ans ayant des besoins spécifiques.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des initiatives spécifiques « accueil de la petite enfance » de l'AViQ.

ÉDUCATION

L'accès à l'enseignement ordinaire de nos enfants reste encore aujourd'hui **difficile** et **aléatoire**. Les familles n'imaginent pas toujours être en droit de souhaiter pour leur enfant la participation à une vie sociale ordinaire et d'en formuler la demande. Les directeurs et/ou les enseignants sont parfois réticents à l'idée de rendre leur école/classe inclusive, soit par manque de connaissance du handicap soit par manque de moyens alloués pour les soutenir, soit les deux. Dans tous les cas, la commune a un rôle à jouer pour soutenir et développer ces initiatives.

Inspirez-vous !

LIBRAMONT

L'école Croix-Blanche

L'école Croix-Blanche de Libramont accueille des enfants en situation de polyhandicap et collabore avec le centre Éclorre, un centre de revalidation.

La commune de Libramont intervient avec la Province du Luxembourg pour financer l'accueil extra-scolaire.

HABAY-LA-NEUVE

Formation des accueillants extra-scolaires

La commune de Habay-La-Neuve a financé la formation de sensibilisation au handicap des accueillantes de l'extra-scolaire pour leur permettre de faire face à une éventuelle demande d'intégration.

Quelques recommandations

1 INFORMER ET SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS (DIRECTIONS, ENSEIGNANTS, CPMS)

Dans un système scolaire fondé sur la séparation entre l'enseignement ordinaire et spécialisé, l'inclusion n'est pas encore un concept qui va de soi. Or, de plus en plus de parents souhaitent que leur enfant puisse fréquenter **Pécole de son quartier** tout en bénéficiant du **soutien** dont il a besoin. Rendre les écoles inclusives demande de sensibiliser les directions et les enseignants aux défis et aux bénéfices, pour tous, de l'inclusion scolaire.

2 ALLOUER DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES AUX ÉCOLES INCLUSIVES

La commune peut proposer des **incitants** et offrir un soutien aux écoles qui s'engagent dans la voie de l'inclusion scolaire.

3 RENDRE L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE ACCESSIBLE POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil extra-scolaire doit être ouvert aux enfants et adolescents présentant un handicap, quel qu'il soit. Nos associations militent également pour une réduction du temps passé dans les transports scolaires. Cette question va de pair avec la possibilité de fréquenter un accueil extra-scolaire ainsi que la possibilité de fréquenter des écoles de quartier inclusives.

4 DÉFENDRE LE DROIT À L'ÉDUCATION DE MANIÈRE INCONDITIONNELLE

Permettre la scolarisation des enfants en situation de grande dépendance.

POUR UNE COMMUNE
ACCESSIBLE,
POUR UNE COMMUNE
INCLUSIVE





4

LOISIRS
CULTURE

POUR UNE COMMUNE ACCESSIBLE, POUR UNE COMMUNE INCLUSIVE

Les loisirs participent pleinement au développement de la personne et à sa participation à la vie sociale. Ils permettent de réduire l'isolement et contribuent grandement au bien-être des personnes avec un handicap. L'accès à ceux-ci est donc primordial, de même que pour l'accès à la culture.

POUR LES PERSONNES LES PLUS ISOLÉES ET MOINS AUTONOMES, ACCÉDER AUX LOISIRS ET À LA CULTURE DEMANDE UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ.

Quelques recommandations

L'offre de services doit ainsi tenir compte des besoins spécifiques et permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux loisirs et à l'offre culturelle communale. Pour les personnes plus isolées et moins autonomes, accéder aux loisirs et à la culture demande un accompagnement adapté dans les domaines suivants :

1 PLAINES DE JEUX, CLUBS SPORTIFS

... adaptés et ouverts à tous.

2 LUDOTHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES

... mettant à disposition des ressources adaptées à tous les publics.

3 MUSÉES ET SITES TOURISTIQUES

... accessibles.

4 DES CENTRES CULTURELS

... proposant une programmation adaptée à tous les publics et mettant en avant des œuvres valorisant l'inclusion et la participation sociale des personnes en situation de handicap.

Inspirez-vous !

CARTE EUROPÉENNE DU HANDICAP



La carte européenne du handicap est disponible en Belgique depuis 2017. Ce projet européen a pour objectif de permettre aux personnes dont le handicap est reconnu de disposer d'une carte attestant de leur handicap. Les différents prestataires (musées, centres culturels...) peuvent décider de la reconnaître et d'y lier un certain nombre de facilités pour les titulaires de la carte. Par exemple : gratuité pour un accompagnateur, coupe-file, accès à une visite guidée gratuite en facile à comprendre...

LA LOUVIÈRE

Musée Ianchelevici



Le musée propose des visites adaptées via à des parcours multisensoriels et des activités pédagogiques adaptées. Un groupe de personnes déficientes intellectuelles (groupe ARC) a été associé au projet pédagogique afin d'apporter son expertise et ses recommandations dans la mise en accessibilité du musée aux personnes en situation de handicap.

MORLANWELZ

Musée Royal de Mariemont



Les guides du musée sont formés aux différents types de handicaps et proposent des visites guidées adaptées, notamment des visites dans un langage facile à comprendre. Le projet de réalisation d'un guide en FALC est également en cours de réalisation, associant une personne avec un handicap intellectuel.

LIBIN

Encadrement dans les plaines de jeux

La Commune de Libin collabore avec un Service d'Aide à l'Intégration pour permettre l'accueil d'enfants en situation de polyhandicap dans les plaines de jeux communales organisées chaque année au mois d'août. C'est une réussite depuis plus de 20 ans !

MONS

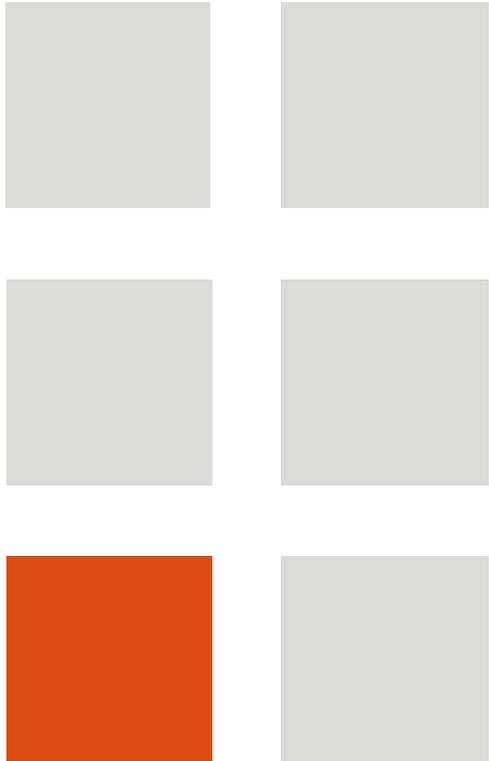
Des loisirs inclusifs pour les enfants en situation de handicap

Avec le soutien de l'échevine de l'Éducation et de la Jeunesse, la Coordination Accueil Temps-Libre (ATL) a répondu à l'appel à projets valorisant :

- > le centre de vacances adaptées organisé chaque année durant les grandes vacances en partenariat avec la Province de Hainaut ;
- > le projet d'intégration en centres de vacances ordinaires mis en place en juillet en collaboration avec le Service Jeunesse et les services d'accompagnement de la région ;
- > la publication de la brochure extrascolaire à destination des enfants en situation de handicap.

POUR UNE COMMUNE
ACCESSIBLE,
POUR UNE COMMUNE
INCLUSIVE





5

**EMPLOI ET
ACTIVITÉS
CITOYENNES**

POUR UNE COMMUNE ACCESSIBLE, POUR UNE COMMUNE INCLUSIVE

Suivant l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2013, les communes sont tenues d'employer 2,5% de travailleurs en situation de handicap.

Ce pourcentage ne tient pas compte des différents types de handicaps. Ainsi, nous remarquons que les administrations publiques ont souvent tendance à privilégier l'engagement de personnes avec un handicap moteur plutôt que des personnes avec un handicap intellectuel et/ou des troubles du spectre autistique.

LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ONT SOUVENT TENDANCE À PRIVILÉGIER L'ENGAGEMENT DE PERSONNES AVEC UN HANDICAP MOTEUR PLUTÔT QU'INTELLECTUEL.

Quelques recommandations

1 GARDER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'EMBAUCHE DE PERSONNES AVEC UN HANDICAP INTELLECTUEL...

... tout en veillant à assurer un accueil adapté au sein de l'ensemble de l'équipe et à aménager l'environnement afin de pouvoir accomplir son travail dans des conditions adaptées.

2 DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS CITOYENNES

Le rythme généralement imposé par le travail salarié ne convient pas à toutes les personnes avec un handicap. Cela n'empêche cependant pas la possibilité de proposer à ces personnes de s'inscrire dans des activités citoyennes volontaires, socialement valorisantes et pouvant, parfois, être un tremplin vers l'emploi. Les communes peuvent collaborer avec des services spécialisés organisant ces activités.

Inspirez-vous !

ATH

Groupe mobile d'activités citoyennes



Deux fois par semaine, un groupe de personnes en situation de handicap se porte volontaire pour aider les ouvriers des espaces verts de la commune d'Ath. Un projet inclusif qui permet à ces personnes de participer à des activités valorisantes. À la suite de ce projet un des jeunes a été engagé par la commune.



Témoignage

Ludovic Hubert a un handicap intellectuel, ce qui ne l'a pas empêché d'intégrer l'équipe de la commune de Saint-Josse-ten-Noode.

Je suis messenger-porteur pour l'administration communale de Saint-Josse-ten-Noode. Je suis un peu le « facteur » de la commune de Saint-Josse.

J'adore mon travail pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il me correspond bien : pas trop compliqué ni trop simple ; je bouge beaucoup aussi.

Et puis, très important, je travaille dans un bureau avec une super équipe : Marina, Rachel et Nathalie. Ce sont elles qui reçoivent mes demandes

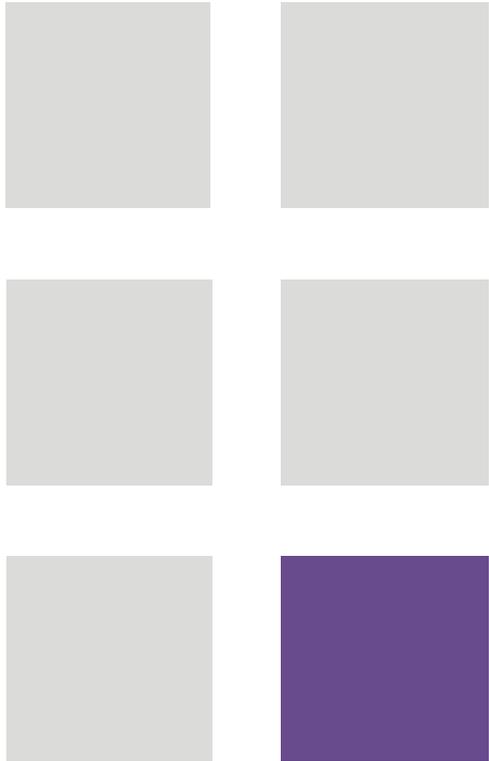
de missions, ce qui m'aide beaucoup car cela me permet de mieux gérer les priorités. Même si, avec l'expérience, j'y arrive de mieux en mieux ! En effet, je fais ce travail depuis le 1^{er} février 2003.

Mes 3 collègues directes sont vraiment très gentilles (et je ne dis pas ça pour leur faire plaisir), elles sont toujours à mon écoute et, surtout, quand je ne sais plus dans quelle direction aller, elles sont un peu comme des « panneaux indicateurs » pour m'aider à retrouver la bonne route. Merci à elles !



POUR UNE COMMUNE
ACCESSIBLE,
POUR UNE COMMUNE
INCLUSIVE





6

MOBILITÉ



Participer pleinement à la vie de sa commune, c'est aussi pouvoir se déplacer au quotidien. Pour les personnes en situation de handicap, il n'est pas toujours possible et évident d'utiliser les transports publics.

Des alternatives existent mais doivent pouvoir être étendues afin de permettre une plus grande autonomie des personnes.

POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP,
IL N'EST PAS TOUJOURS POSSIBLE ET ÉVIDENT
D'UTILISER LES TRANSPORTS PUBLICS.

Quelques recommandations

1 AUGMENTER LA FLEXIBILITÉ DU TAXI SOCIAL

Les conditions d'accès au taxi social sont très limitatives.

Les **délais** de réservation sont parfois très longs et empêchent la « spontanéité » des déplacements. Par ailleurs, la priorité est souvent donnée aux déplacements qui se font dans un but de « **soins** » (visite chez le médecin, hôpital, etc.). Les déplacements « récréatifs » sont alors considérés comme moins prioritaires. L'offre doit permettre aux personnes de se déplacer également en soirée et durant le week-end.

2 VEILLER À LA BONNE RÉALISATION DES TRAVAUX PUBLICS

Nous constatons encore trop souvent, lors de travaux de réfection, le non-respect de normes élémentaires d'accessibilité. Il convient dès lors de porter une attention particulière au respect de celles-ci lors de la réception du chantier.

Durant la durée des travaux, les voiries publiques doivent indiquer clairement les déviations et prévoir des alternatives pour les personnes à mobilité réduite.

QUIZZ

1. Connaissez-vous ce logo ?

Oui, précisez :

Non



2. Sur la page d'accueil de votre site internet, y-a-t-il un onglet clairement identifiable permettant aux personnes avec un handicap de trouver de l'information pertinente ?

Oui, précisez :

Non

3. Les écoles ordinaires de votre commune accueillent-elles des enfants avec un handicap intellectuel ?

Oui, précisez :

Non

4. Le personnel au guichet est-il formé/sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap intellectuel (utilisation d'un langage simple, adapté, fait preuve de patience...)?

Oui, précisez :

Non

5. Une personne qui en fait la demande peut-elle bénéficier d'un service à domicile pour effectuer ses démarches administratives ?

Oui, précisez :

Non

6. Un handiccontact ou une personne référente est-elle clairement identifiée au sein de votre commune et exerce cette mission de manière exclusive ?

Oui, précisez :

Non

7. Votre commune engage-t-elle des personnes avec un handicap intellectuel ?

Oui, précisez :

Non

8. Les agents communaux sont-ils sensibilisés aux questions liées au handicap intellectuel, à l'autisme et au polyhandicap ?

Oui, précisez :

Non

CALCULEZ VOTRE SCORE !

Non = 0 point

Oui = 1 point

Vous avez entre 7 et 8 points

BRAVO !

Vous avez réussi votre entretien d'embauche. Vous déposez votre (future) écharpe mayorale et rejoignez directement une de nos associations. L'accompagnement et la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap à la vie de votre commune est votre seul credo. Nous n'avons (presque) plus rien à vous apprendre. Félicitations ! Maintenant, c'est à vous de jouer en sensibilisant les citoyens de votre commune et les communes voisines.

Vous avez entre 4 et 7 points

BIEN MAIS PEUT MIEUX FAIRE

Vous êtes sur la bonne voie mais des efforts sont encore à fournir. Ne vous découragez pas, l'inclusion est un chemin long et sinueux mais vous pouvez compter sur les personnes en situation de handicap, ainsi que sur nos associations, pour vous soutenir et vous conseiller dans ce parcours.

Vous avez entre 1 et 3 points

A TOUCHÉ LE FOND MAIS CREUSE ENCORE

Vous traversez un moment difficile mais nous sommes là pour vous écouter.

Voyons le verre à moitié plein, vous ne pouvez que remonter la pente et à progresser pour faire de votre commune un lieu inclusif. En 2024, on refait le bilan ? Courage (quand même), on garde le cap !

BESOIN D'IDÉES ET/OU DE SOUTIEN DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE INCLUSIVE ?

Nous restons à votre disposition pour former et/ou sensibiliser le personnel à ces questions et réfléchir avec vous à des pistes de solutions.



Association généraliste autour des personnes avec un handicap intellectuel et de leurs familles

 Avenue Albert Giraud, 24 – 1030 Schaerbeek
 02/247.28.21
 secretariat@inclusion-asbl.be
 www.inclusion-asbl.be



Association de parents pour l'épanouissement de la personne avec autisme

 Fond de Malonne, 127 – 5020 Malonne
 081/74.43.50
 apepa@skynet.be
 www.autisme-belgique.wixsite.com/apepa



Association de Parents et Professionnels autour de la Personne Polyhandicapée

Maison de l'AP³ Wallonie

 Rue de l'Aurore, 98 – 5100 Jambes
 081/30.43.08
 wallonie@ap3.be
 www.ap3.be

Maison de l'AP³ Bruxelles

 Boulevard Lambertmont, 61 – 1030 Bruxelles
 02/215.51.92
 info@ap3.be

